



**PÔLE DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES ET ENVIRONNEMENT**  
Direction-adjointe du logement,  
de la politique de la ville et de l'habitat  
Service aménagement et urbanisme

Affaire suivie par : Yves.PAUL  
Mèl : yves.paul@cg60.fr  
Tél. : 03.44.10 72 35  
Fax : 03.44.06.60.02

Beauvais, le **17 JUIN 2014**

Objet : Collecte des informations nécessaires à l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme  
Commune de LEVIGNEN

Le Président du Conseil général

à

Monsieur le Directeur départemental  
des Territoires de l'Oise

Suite à votre demande en date du 16 janvier 2014 concernant la collecte des informations nécessaires à l'élaboration du plan local d'urbanisme de la commune de LEVIGNEN, prescrit par délibération du 11 décembre 2013, j'ai l'honneur de vous adresser les informations suivantes :

#### **1° Voiries départementales:**

*Documents de référence:*

- *Plan départemental pour une mobilité durable adopté par le Conseil général le 20 juin 2013.*
- *Règlement de la voirie départementale arrêté le 16 février 2011.*

*Ces documents sont accessibles sur la plateforme internet des données ouvertes de l'Oise, OpenData Oise ([opendata.oise.fr](http://opendata.oise.fr)), thématique « Transports et déplacements » ;*

*Classement des routes départementales :*

- RD 25, route de 3ème catégorie (route assurant une liaison inter cantonale, desservant des pôles économiques d'importance moyenne) ;
- RD 332, route de 3ème catégorie (route assurant une liaison inter cantonale, desservant des pôles économiques d'importance moyenne).

Les données, sous forme de carte, sont accessibles sur [opendata.oise.fr](http://opendata.oise.fr), thématique « Transports et déplacements ».

*Comptages :*

- RD 25, au PR 13.000 = 6.480 véhicules/jour dont 16,7 % de poids lourds, en 2012 ;
- RD 332,
  - au PR 13.000 = 3.436 véhicules/jour dont 6,4 % de poids lourds, en 2012 ;
  - au PR 18.000 = 2.406 véhicules/jour dont 2 % de poids lourds, en 2012.

Les données, sous forme de carte et de tableau, sont accessibles sur [opendata.oise.fr](http://opendata.oise.fr), thématique « Transports et déplacements ».

*Plans d'alignement :*

RD 332 approuvé par ordonnance royale du 26 septembre 1837.

A ce jour, il n'est pas envisageable de transférer tous les plans compte tenu de leur état. Afin de solutionner ce problème, le Département réalise actuellement un diagnostic de ses plans d'alignement en vue d'entreprendre leur restauration, le cas échéant, et leur numérisation, permettant ainsi aux communes qui en feront la demande de recevoir la version numérisée du ou des plans d'alignement toujours en cours sur les RD qui empruntent le territoire communal.

#### *Accidentologie :*

- RD 25 = entre 2008 et 2012, 1 accident ayant fait 3 blessés hospitalisés et 3 blessés non hospitalisés ;
- RD 332 = entre 2008 et 2012, 1 accident ayant fait 2 blessés hospitalisés.

## **2° Circulations douces**

#### *Schéma départemental des circulations douces :*

Le Conseil général a adopté le 16 décembre 2010 le Schéma Départemental des Circulations Douces (SDCD). Ce dernier schéma vise, notamment, à coordonner les initiatives et les projets locaux. Le Conseil général a, également, édité un guide technique des voies de circulation douce qui synthétise les données techniques, juridiques et administratives à l'attention des porteurs de projets.

Le document est accessible sur [opendata.oise.fr](http://opendata.oise.fr), thématique « Transports et déplacements ».

#### *Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée :*

Le département est compétent pour établir le Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée (PDIPR). Le PDIPR a vocation à préserver les chemins ruraux, la continuité des itinéraires et ainsi à favoriser la découverte de sites naturels et de paysages ruraux en développant la pratique de la randonnée.

Le territoire de la commune de LEVIGNEN est traversé par :

- Le circuit de grande randonnée GR 126 inscrit au Plan départemental de tourisme pédestre adopté par délibération du Conseil général du 18 janvier 1990 ;
- Le circuit « Les Forêts du Sud de l'Oise » inscrit au Plan départemental de tourisme équestre adopté par délibération du Conseil général du 8 novembre 1991 ;
- Le circuit empruntant l'ancienne voie ferrée « ORMOY-VILLERS / MAREUIL-SUR-OURCQ » inscrit au PDIPR par délibération n° 306 du Conseil général du 20 juin 2002. Le Conseil municipal de LEVIGNEN a émis un avis favorable par délibération du 25 janvier 2001.

Le SDCD a retenu au titre des itinéraires de priorité 1 le tronçon ORMOY-VILLERS à MAREUIL-SUR-OURCQ au titre d'une liaison régionale transversale sud reliant CREIL à CHATEAU-THIERRY.

Dans ce cadre, le Conseil général a subventionné la Communauté de communes du Pays de Valois lors de l'acquisition de l'emprise de l'ancienne voie ferrée d'ORMOY-VILLERS à MAREUIL-SUR-OURCQ.

- Le circuit « Le Parcours nature de LEVIGNEN » inscrit au PDIPR par décision n° III-08 de la commission permanente du Conseil général du 13 septembre 2010. Le conseil municipal a émis un avis favorable

Les fiches descriptives de ces circuits sont jointes au présent courrier.

## **3° Transports**

*Le Conseil général est autorité organisatrice des transports interurbains.*

#### *Lignes régulières :*

- n° 63, NANTEUIL-LE-HAUDOUIN / CREPY-EN-VALOIS ;
- n° 19, MEAUX / CREPY-EN-VALOIS.

#### *Lignes scolaires :*

- desservant le regroupement pédagogique de GONDREVILLE - LEVIGNEN

Le transport scolaire est pris en charge par le Département au-delà de ses compétences obligatoires en transportant également gratuitement des lycéens et les primaires qui relèvent des compétences respectives de la région et des communes.

Tous les horaires sont disponibles sur le site [www.oise-mobilité.fr](http://www.oise-mobilité.fr).

*Abri-voyageurs :*

Le Département a installé 1 abri-voyageurs dans la commune :

Place des Trois Lurons

#### **4° Protection de l'environnement – les Espaces Naturels Sensibles**

*Le Conseil général a approuvé le 18 décembre 2008 un schéma départemental des Espaces Naturels Sensibles.*

Ainsi, le territoire de la commune de LEVIGNEN est concerné par :

- l'ENS d'intérêt départemental « Bois du Roi/Enclave communale » (VMU54) ;
- l'ENS d'intérêt local « Lisières de la Forêt de Retz » (VMU58) ;
- le GENS d'intérêt départemental « Bois du Roi » (GENSO1).

Les GENS (ou Grands Ensembles Naturels Sensibles) ont été identifiés par le département pour intervenir à une échelle plus large que celle d'un ENS dans le but de favoriser la mise en réseau des sites naturels et préserver les continuités écologiques.

Les fiches descriptives correspondantes sont jointes au présent courrier.

Pour rappel, le classement en ENS ne constitue pas une protection réglementaire des espaces considérés. Il ne s'agit que d'un inventaire de sites dont les richesses écologiques et paysagères nécessitent une attention particulière. De plus selon les projets envisagés sur ces espaces, le classement en ENS peut donner accès à des aides du Conseil Général visant à les préserver et à les ouvrir au public. La présence de ces ENS se doit donc d'être soulignée dans vos documents d'urbanisme afin de sensibiliser les porteurs de projets.

#### **5° Assainissement**

La commune possède une station d'épuration de 1000EH en service depuis 1998.

#### **6° Eau potable**

Un captage d'eau potable est implanté sur la commune et alimente les habitants de LEVIGNEN. Son débit maximal autorisé s'élève à 50m<sup>3</sup>/h. Les interdictions émises dans le périmètre de protection rapproché sont les suivantes : constructions uniquement si raccordement au réseau d'assainissement collectif, pas de bassin d'infiltration des eaux de route, fossé étanche en bordure de périmètre et le long de la glissière de sécurité, création d'étang interdite....

La ressource répond aux normes de qualité pour les paramètres nitrates et pesticides mais il a été observé des dépassements en fer et en bromates en 2011. L'implantation en bordure de route le rend vulnérable aux pollutions accidentelles.

Des études à l'échelle de la communauté de communes ont conclu à la nécessité de mettre en service le forage d'essai et de raccorder les communes de GONDREVILLE et D'ORMOY LE DAVIEN qui présentent des dépassements en nitrates.

#### **7° Rivière**

Bien que non concernée directement par la thématique rivière, la commune de LEVIGNEN fait partie du SAGEBA (Syndicat d'Aménagement et de Gestion des Eaux du Bassin de l'Automne) qui intervient notamment sur les problématiques de ruissellement.

#### **8° Thématique déchets**

RAS

## 9° Aménagement numérique

En matière d'aménagement numérique, le Département de l'Oise tient à communiquer à la commune de LEVIGNEN les éléments d'information suivants :

- Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique

La Loi relative à la lutte contre la fracture numérique du 18 décembre 2009 introduit dans le Code général des collectivités territoriales (CGCT) un article L. 1425-2 qui prévoit l'établissement, à l'initiative des collectivités territoriales, de schémas directeurs territoriaux d'aménagement numérique (SDTAN) au niveau d'un ou plusieurs départements ou d'une région. La loi précise : « Ces schémas, qui ont une valeur indicative, visent à favoriser la cohérence des initiatives publiques et leur bonne articulation avec l'investissement privé ».

En résumé, le SDTAN recense les infrastructures et réseaux de communications électroniques existants, identifie les zones qu'il dessert et présente une stratégie de développement de ces réseaux, concernant prioritairement les réseaux à très haut débit fixe et mobile, y compris satellitaire, permettant d'assurer la couverture du territoire concerné.

Sur le périmètre du département de l'Oise, le Conseil général de l'Oise est en charge depuis début 2010 de l'élaboration de ce SDTAN. Ce dernier a été achevé début 2012 et approuvé en commission permanente le 21 mai 2012.

Le SDTAN est téléchargeable sur le site [www.oise.fr](http://www.oise.fr), rubrique haut-débit.

**Il est donc important que la commune de LEVIGNEN tienne compte dans son aménagement futur de ce schéma directeur.**

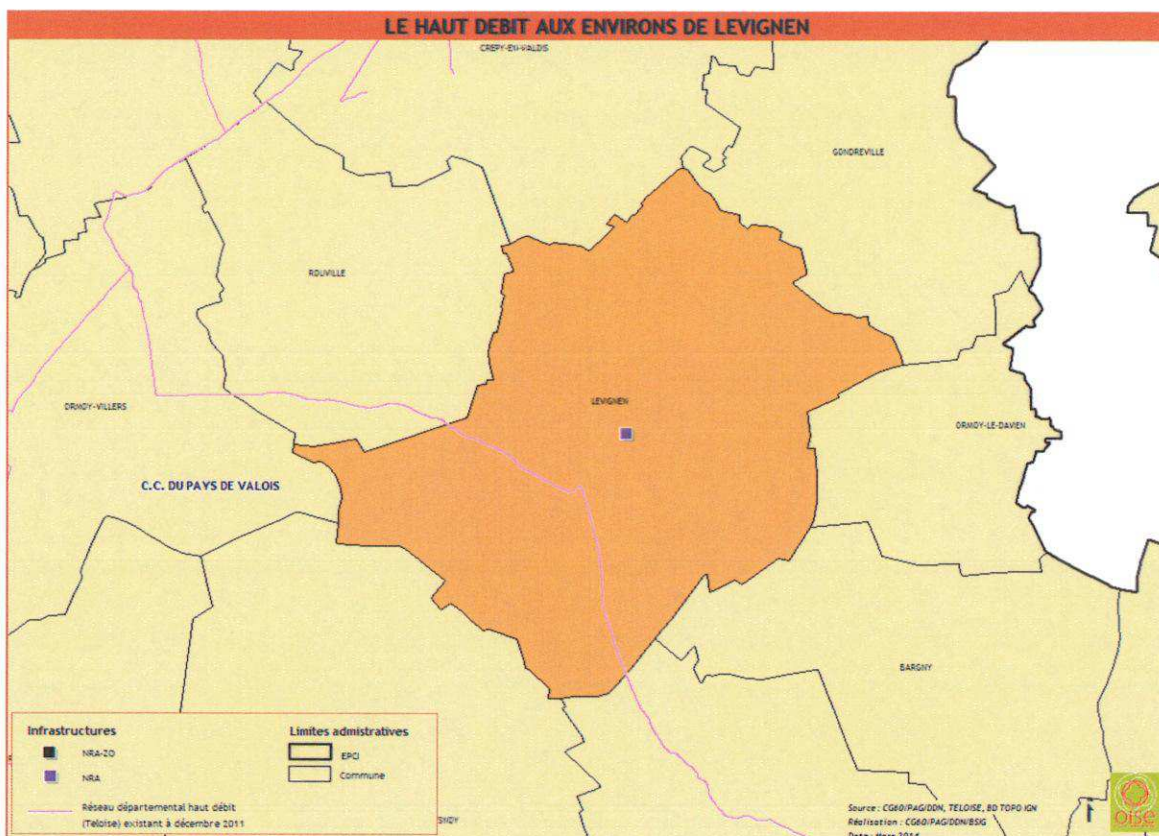
- Existant en matière d'accès internet fixe haut-débit (ADSL) sur la commune de LEVIGNEN.

LEVIGNEN est à ce jour très bien desservi par l'ADSL puisqu'un sous-répartiteur NRA est présent dans la commune. Ainsi, les habitations sur LEVIGNEN peuvent prétendre pour leur totalité à des abonnements internet « triple-play » avec à la fois téléphone, internet et télévision.

- Existant en matière de réseau fibre optique haut-débit départemental

La stratégie en faveur du numérique du Département de l'Oise a vu la mise en place d'un Réseau d'Initiative Publique (RIP) haut-débit « Teloise » dès l'année 2004. Ce réseau entièrement réalisé en fibre optique est long aujourd'hui de plus de 1100 km, et irrigue une grande partie du département, permettant ainsi de développer les usages et services numériques sur notre territoire, par le biais notamment du dégroupage ADSL, du raccordement d'établissements publics, de zones d'activités, d'entreprises ou encore de pylônes de téléphonie mobile.

Concrètement, ce réseau transite sur le territoire de la commune de LEVIGNEN, et passe également à proximité sur des communes frontalières (ORMOY-VILLERS, ROUVILLE, BETZ). La carte ci-dessous présente la représentation graphique du tracé de ce réseau autour de LEVIGNEN.



- Projet départemental très haut-débit

Le SDTAN ayant été entériné, le Conseil général initie dès aujourd'hui le vaste projet de très haut débit FTTH (Fiber To The Home) dans l'Oise.

Ce projet échelonné sur 10 ans a donc pour objectif de raccorder en fibre optique la totalité des foyers isariens, (à l'exception des foyers situés au sein des 52 communes dont le raccordement très haut débit est du ressort des opérateurs privés SFR et Orange) et donc de leur ouvrir la perspective d'usages et de services numériques reposant sur des débits nettement supérieurs (100Mbps) aux possibilités actuelles (20Mbps).

La commune de LEVIGNEN est intégrée dans ce projet afin de pouvoir faire bénéficier ses habitants d'un accès internet très haut débit dans les années à venir.

Concrètement, le projet départemental s'appuiera sur le réseau Teloise évoqué ci-dessus, réseau qui sera étendu par capillarité et pourra transiter par la commune de LEVIGNEN pour en desservir d'autres.

**Il est donc important que d'ores et déjà la commune de LEVIGNEN intègre dans son PLU cette extension de réseau fibre optique à venir sur son territoire communal dans les 10 années à venir.**

- Mutualisation des travaux

La Loi relative à la lutte contre la fracture numérique du 18 décembre 2009 introduit également un nouvel article L49 dans le code des postes et des communications électroniques (CPCE), qui prévoit l'information obligatoire des collectivités territoriales concernées et des opérateurs privés de communications électroniques préalablement à la réalisation, sur le domaine public, de tout chantier de génie civil de taille significative.

L'objectif est ainsi de faciliter les déploiements de réseaux de communications électroniques à très haut débit et d'en réduire les coûts en offrant aux collectivités et aux opérateurs la possibilité de mettre à profit ces travaux pour installer leurs propres infrastructures destinées à recevoir des câbles de communications électroniques. En outre, la mutualisation des travaux effectués sur la voirie évitera des interventions successives et limitera la gêne aux usagers.

## Synthèse des recommandations en matière d'aménagement numérique

---

- Maintenir à jour au niveau de son PLU la cartographie précise des réseaux de communication présents sur le territoire communal, qu'il s'agisse :
  - Du réseau filaire cuivre et fibre optique
  - Du réseau aérien cuivre et fibre optique
  - Des différentes composantes de ces réseaux filaires et/ou aériens
  - NRA
  - Chambres
  - Fourreaux
  - Poteaux
  - Locaux techniques, répartiteurs
  - Antennes
  - Pylônes

Ces informations sont importantes dans le cadre d'une mutualisation possible des équipements existants et également dans le cadre du calcul de la redevance d'occupation de sols par la commune.

- Favoriser autant que possible l'implantation de zones d'activités ou de logements dans des zones couvertes numériquement ou sur le point de l'être
- Intégrer l'opportunité de pré-équiper toute nouvelle zone aménagée lors des travaux de création ou de réfection de voirie importants
- Prévoir la mise en place de fourreaux vides destinés à la fibre optique dans le cadre des aménagements de voirie futurs, en cohérence avec les recommandations techniques du porteur du SDTAN (Conseil général de l'Oise).
- Dans le cadre de l'obligation L49, informer systématiquement le titulaire du SDTAN des travaux prévus sur la commune et rentrant dans le cadre prévu dans cette loi. A l'inverse, le titulaire du SDTAN informera la commune de toute demande de travaux dont il aura eu connaissance sur son territoire et rentrant dans le cadre de cet article L49.

### 10° Aménagement foncier

RAS

### 11° Immobilier et logistique

Le Conseil général ne possède pas de propriété bâtie sur la commune de LEVIGNEN et aucune étude n'est menée actuellement quant à la construction éventuelle d'un équipement.

### 12° Logement

L'assemblée départementale a adopté, le 20 juin 2013, le Plan Départemental de l'Habitat (PDH). Ce plan n'est pas opposable au PLU ; néanmoins, il constitue un document de cadrage qui permet d'enrichir les réflexions relatives aux logements.

Ainsi, au regard d'éléments de diagnostic des marchés du logement, et à l'issue d'une large consultation des acteurs du logement, les trois axes d'orientations définis par le PDH sont les suivants :

- stimuler la production de logements pour fluidifier le marché et réduire les délais d'accès au logement social ;
- accroître le niveau d'intervention sur le parc de logements existants eu égard aux enjeux énergétiques et au risque de déqualification de la fraction du parc la plus obsolète ;
- maintenir les dispositions de soutien au logement et à l'hébergement des plus démunis, premières victimes de la tension de marché.

Le document est accessible sur la plateforme internet des données ouvertes de l'Oise, Opendata Oise ([opendata.oise.fr](http://opendata.oise.fr)), thématique « Urbanisme et habitat ».

Par ailleurs, je ne manquerai pas, en cours d'élaboration de ce document d'urbanisme, de vous faire parvenir tous les éléments nouveaux relevant de la compétence du Département

Pour le Président du Conseil général,  
et par délégation,  
le Directeur général-adjoint du pôle  
Développement des Territoires et Environnement



Olivier GROS

Chemin proposé par la Communauté de Communes du Pays du Valois

**Circuit : « Le parcours nature de Levignen »**

**LEVIGNEN : (Départ et arrivée)**

Chemin rural de Rouville à Levignen  
Chemin latéral rural d'Ormoy-Villers à Léviguen  
Chemin rural de Boissy Fresnoy à Crépy en Valois

Chemin rural de Rouville à Léviguen  
Chemin rural d'Ormoy-Villers à Levignen  
Chemin départemental n°332 (rue de Valois)  
Chemin rural n°17/177 (rue de Carnot)  
Sente communale de Crépy en Valois à Léviguen  
Rue Georges Ardenois  
Rue du Valois  
Rue du Gué  
Rue de Paris

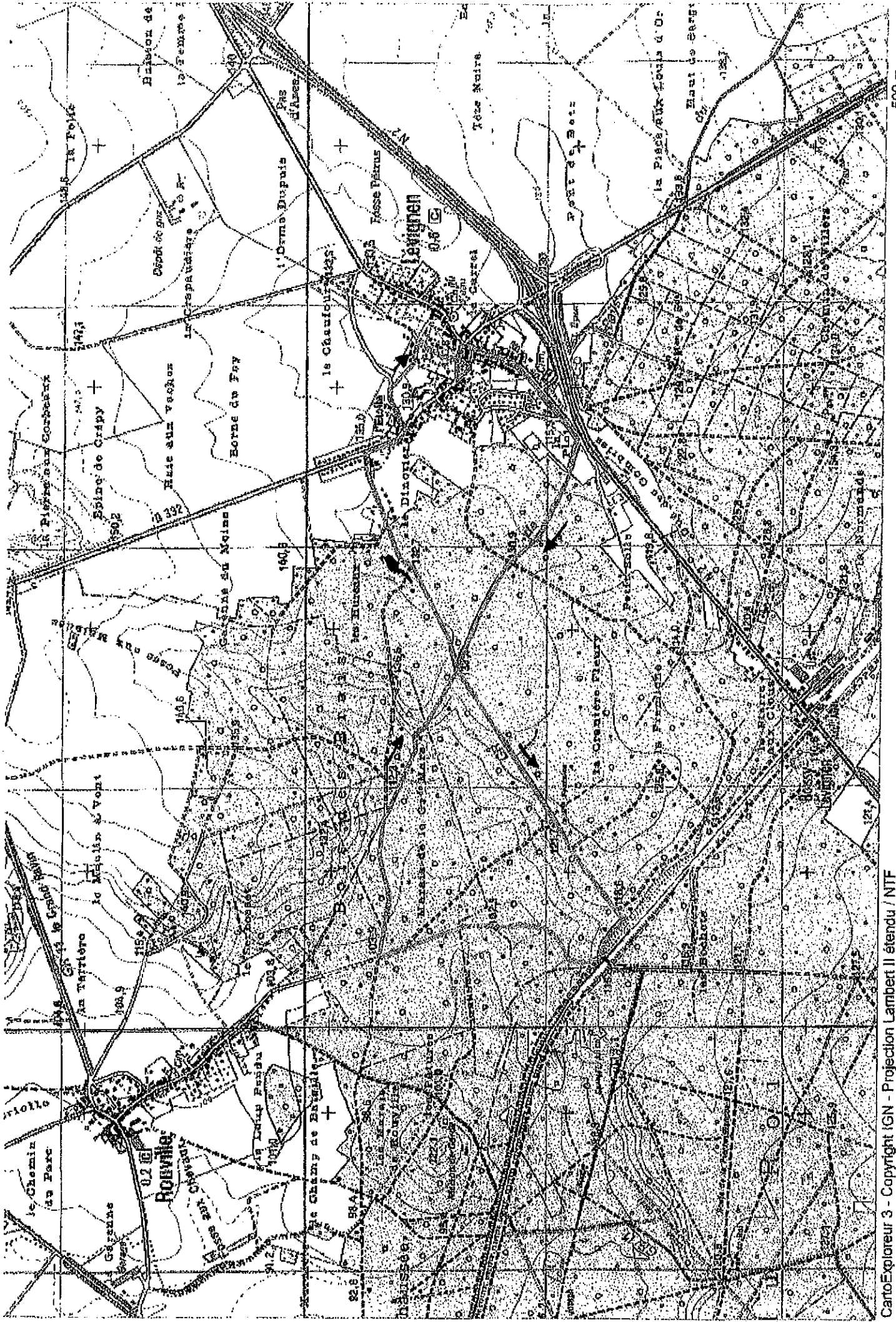
*Délibération du conseil municipal en date du 21 décembre 2009 rendue exécutoire 28 décembre 2009*

**ROUVILLE :**

Voie communale de Rouville à Boissy Fresnoy  
Chemin rural n°12 de Senlis à Levignen

*Délibération du conseil municipal en date du 15 janvier 2010 rendue exécutoire le 29 janvier 2010*











VMU54

Bois du Roi/Enclave communale



ID

**Surface :** 3269**Altitude :** 90 - 150 m**Entité paysagère :**

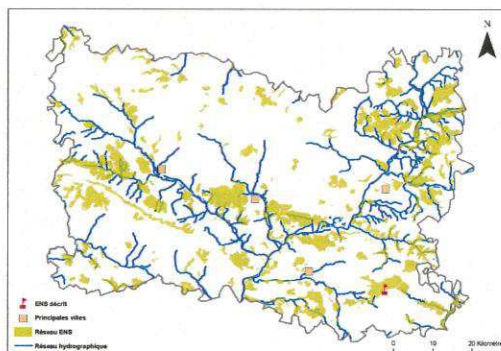
VALOIS MULTIEN.

**Canton(s) concerné(s) :**

BETZ, CREPY-EN-VALOIS, NANTEUIL-LE-HAUDOUIN.

**Commune(s) concernée(s) :**

AUGER-SAINT-VINCENT, BARGNY, BETZ, BOISSY-FRESNOY, FRESNOY-LE-LUAT, LEVIGNEN, NANTEUIL-LE-HAUDOUIN, ORMOY-VILLERS, PEROY-LES-GOMBRIES, ROSIERES, ROUVILLE, VERSIGNY.



### Inscription à inventaire, statut de protection :

Natura 2000 - ZPS : FR2212005, Site Inscrit Oise 29, ZICO PE 09, ZNIEFF I n°220013836, ZNIEFF II n°220005076.

### Valeur patrimoniale

- Intérêt pour la Faune
- Intérêt pour la Flore
- Intérêt pour les Milieux naturels
- Intérêt pour le Paysage

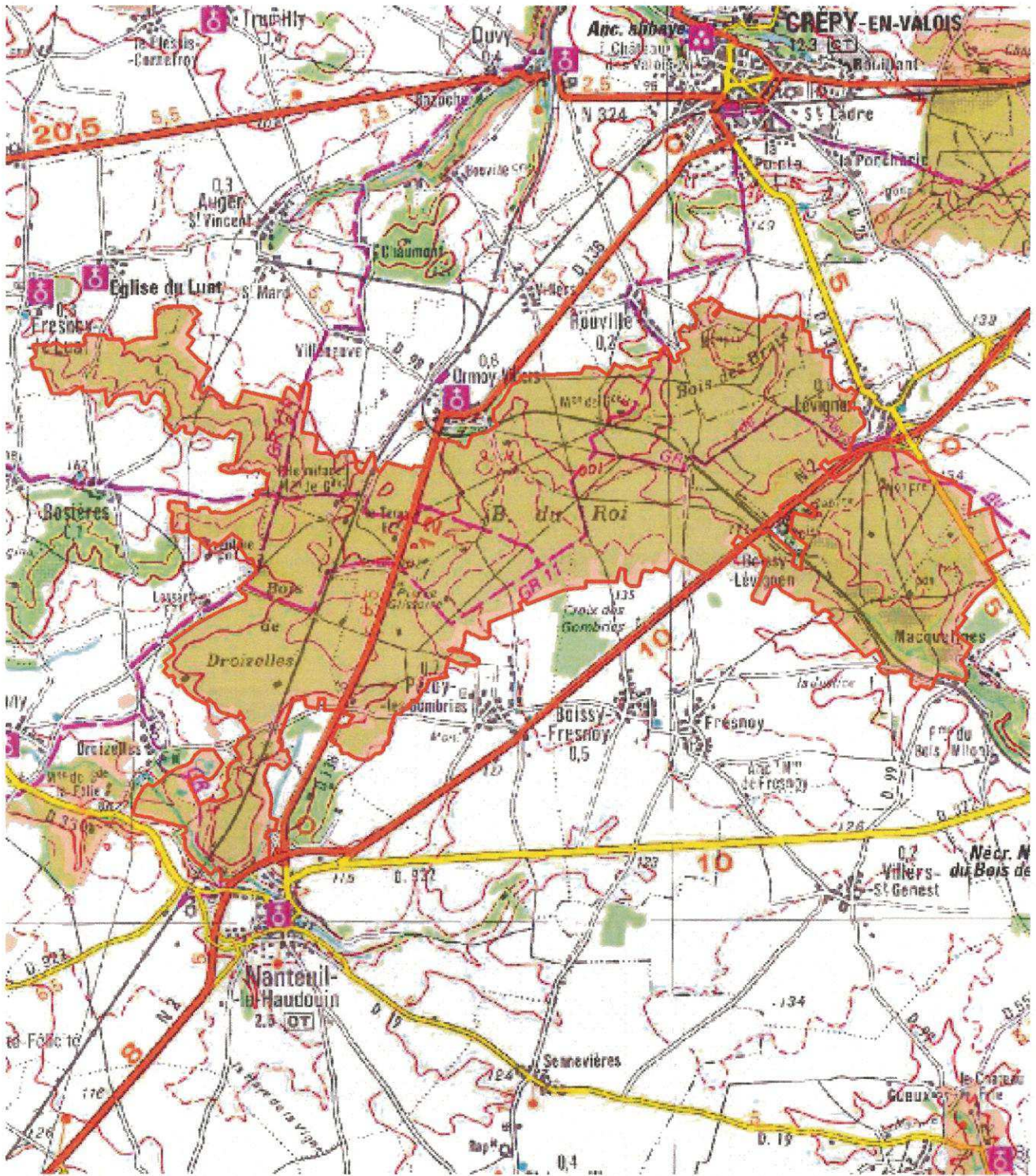
### Vocation proposée

Valorisation du patrimoine naturel et ouverture du site au public.



### Présentation de l'Espace Naturel Sensible (ENS)

Le Bois du Roi est situé au cœur du plateau du Valois, en contexte agricole. Son périmètre est très vaste puisqu'il dépasse les 3000 hectares. Le massif est nettement dominé par les boisements mais abrite un grand nombre de milieux intéressants, et notamment des chaos gréseux à callune (landes sèches) qui s'installent sur les quelques buttes sableuses qui émergent çà et là.



 Délimitation de l'ENS

0 430 860 m



## Description et intérêt de l'Espace Naturel Sensible

### DESCRIPTION ECOLOGIQUE

#### Composition

##### Milieux naturels dominants

les landes sèches à Bruyère cendrée (*Calluno vulgaris-Ericetum cinerae*), les micro-pelouses sabulicoles et les futaies acidophiles

##### Espèces végétales remarquables

la Potentille argentée (*Potentilla argentea*) ; la Bruyère cendrée (*Erica cinerea\**) ; la rare Bruyère à quatre angles (*Erica tetralix\**) ; l'exceptionnel Genêt des Anglais (*Genista anglica\**), particulièrement menacé en Picardie ; la Laîche des lièvres (*Carex ovalis*) ; la Myrtille (*Vaccinium myrtillus*) ; le Chêne pubescent (*Quercus pubescens*) ; l'Anémone fausse-renoncule (*Anemone ranunculoides*) ; la Petite Pyrole (*Pyrola minor*) ; la Laîche des sables (*Carex arenaria*) ; le très rare Jonc squarreux (*Juncus squarrosus\**), sur les sables humides ; le Mouron délicat (*Anagallis tenella\**)

##### Espèces animales remarquables

le Pic mar (*Dendrocopos medius*), l'Engoulevent d'Europe (*Caprimulgus europaeus*) ; la Bécasse des bois (*Scolopax rusticola*) ; le Rougequeue à front blanc (*Phoenicurus phoenicurus*) ; le Bec-croisé des sapins (*Loxia curvirostra*) ; la Noctuelle de la Myrtille (*Anarta myrtilli*), *Conistra erythrocephala* ; le Lézard des murailles (*Podarcis muralis*), présent notamment aux abords de la voie ferrée ; le Lézard des souches (*Lacerta agilis*)

### Organisation, fonctionnement et état de conservation

#### Agencement et connexion des milieux dans le site

Les milieux sont assez bien connectés entre eux. Le site est toutefois la cible de nombreuses emprises de grande ampleur (TGV, routes à fort trafic...) qui génèrent de fortes coupures pour la faune.

#### Connexion avec l'extérieur, réseau de milieux similaires

Le site est suffisamment vaste pour jouir d'une certaine autonomie écologique et les lisières sont le plus souvent fonctionnelles.

#### Etat de conservation et fragilité du site

Etat de conservation moyen. Les dégradations semblent faibles et concernent principalement la déconnexion des milieux par emprise routière. Le site est toutefois vaste et bénéficie de mesures de conservation (Pierre Glissoire). La présence de landes sèches à callune surmontant des chaos gréseux est extrêmement patrimoniale pour la région Picardie.

### DESCRIPTION PAYSAGERE

La forêt de Compiègne est relativement proche. Le site est à lui-seul une entité mais ne présente pas de diversité paysagères intra-site.

Les points de vue sur le site sont nombreux, le massif boisé se distingue bien de la trame agricole. Intra-site, le champ visuel est limité par les boisements. Plusieurs GR et une route départementale permettent d'appréhender le massif. Celui-ci contient quelques éléments symboliques, notamment le chaos gréseux avec une lande à callune.



### DESCRIPTION SOCIALE

Facilement accessible et praticable pour certains secteurs et notamment ceux aménagés par le CSNP. Cependant, les boisements sont pour la plupart privés et sont difficilement praticables.

## Usage et gestion de l'Espace Naturel Sensible

### Principaux usages et activités sur le site

Foresterie (très nombreuses parcelles exploitées et dotées du label "PEFC")

### Principales activités aux alentours

### Fréquentation

Faible : l'accès aux boisements est souvent interdit

### Réglementations diverses

### Foncier

Propriétaire du site géré par le CSNP : Commune de Péroy-lès-Gombries (15 ha)

### Présence de bâtiments

### Gestion et valorisation actuelles

> Site géré par le CSNP : La Pierre Glissoire à Péroy-lès-Gombries (Code site : 60029) / Site de 2ème génération avec 1er conventionnement en 2002 (15 ha) / Propriétaire : Commune

Actions menées en 2003 (Convention signée en septembre) : Aménagement d'un sentier pour la protection des habitats naturels remarquables – conforme au calendrier du plan de gestion (pose de lisses en bois pour canaliser les promeneurs).

Actions menées en 2004 : Aménagement de sensibilisation du public (réalisation de panneaux par des scolaires) – conforme au calendrier du plan de gestion 2003-2007 (intervention du CPIE)

Actions menées en 2005 : sortie de découverte CPIE ; chantier nature et création d'une plaquette de présentation du site (conforme au plan de gestion)

Actions menées en 2006 :

- Travaux de restauration : organisation et animation d'un chantier-nature, coupe de semenciers de pins

- Suivi scientifique

- Valorisation et sensibilisation avec l'organisation d'une sortie de découverte

Actions menées en 2007 :

- Sortie nature

- Gestion du projet

- Chantier nature grand public

- Création de corridors

- Création d'une plaquette

> Forêt privée : 15 Plans Simples de Gestion mis en place, couvrant 90% de la superficie.

### Dégradation et menaces

Emprises importantes des routes et LGV

## Historique et piste d'actions

### Date d'intégration

### Pistes d'actions

- Soutien financier au CSNP pour le site existant ; Suivi écologique par CSNP

- Conventionnement avec ONF ou CRPF pour secteurs à enjeux identifiés par le Conservatoire Botanique National de Bailleul.

- Gestion à mettre en accord avec les orientations du DOCOB

- PDIPR

- Conservation des sites de landes à callune des pelouses sur sable, des zones humides, des chaos de grès et de l'Engoulevent

- Conventions avec les propriétaires pour l'accessibilité du site.

### Etat d'avancement

### Maitre d'ouvrage choisi



VMU58

Lisières de la Forêt de Retz



ID

**Surface :** 967

**Altitude :**

**Entité paysagère :**

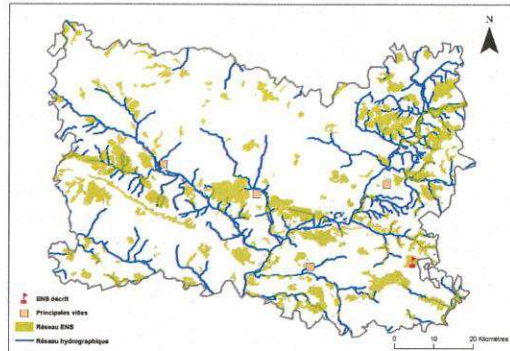
SOISSONNAIS, VALOIS MULTIEN.

**Canton(s) concerné(s) :**

BETZ, CREPY-EN-VALOIS.

**Commune(s) concernée(s) :**

BONNEUIL-EN-VALOIS, CREPY-EN-VALOIS, EMEVILLE, FEIGNEUX, GONDREVILLE, LEVIGNEN, RUSSY-BEMONT, VAUCIENNES, VAUMOISE.



### Inscription à inventaire, statut de protection :

Natura 2000 - ZSC : FR2200398, Site Inscrit Oise 29, ZICO PE 04, ZNIEFF I n°220005037, ZNIEFF II n°220420015.

### Valeur patrimoniale

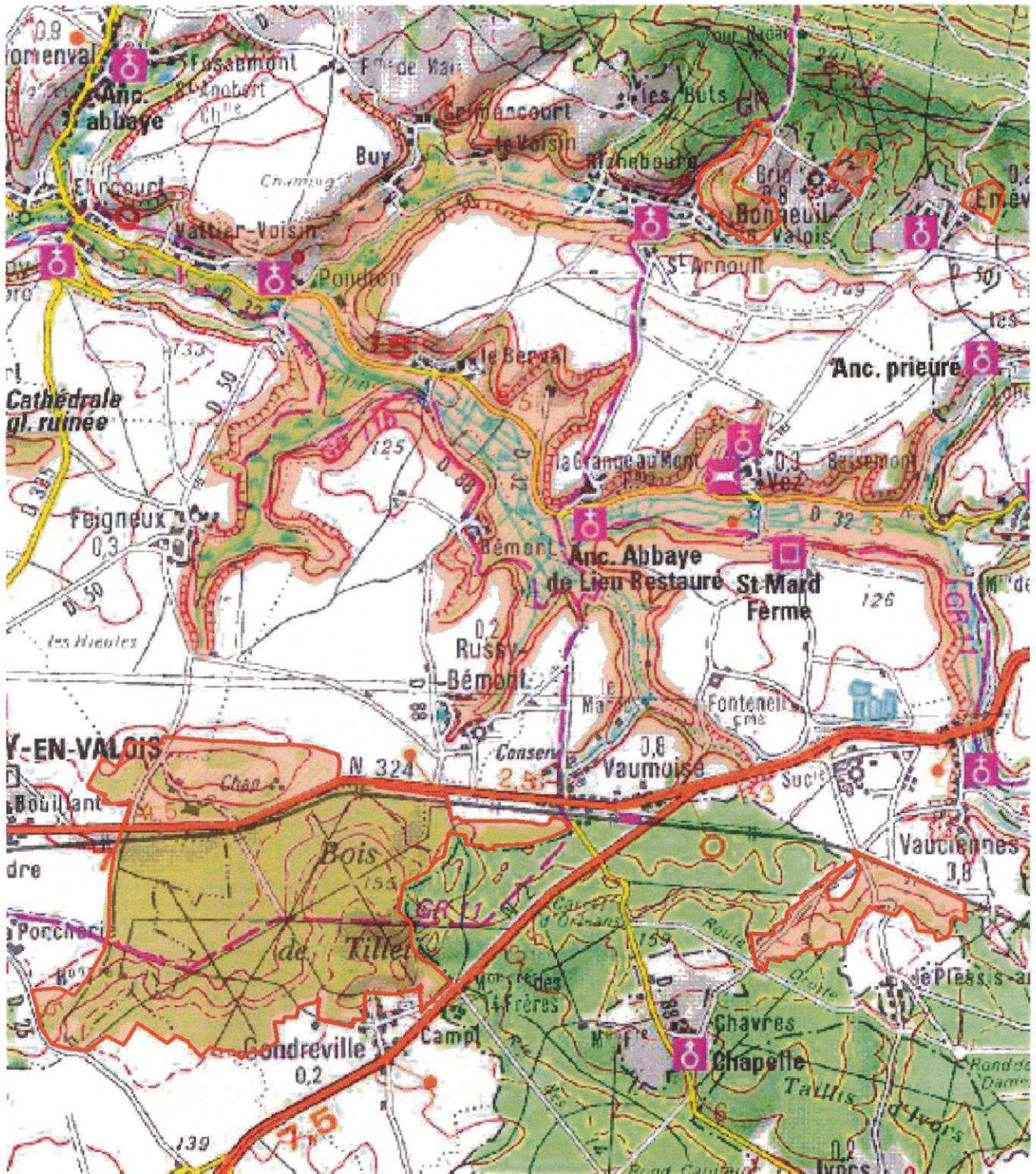
- Intérêt pour la Faune
- Intérêt pour la Flore
- Intérêt pour les Milieux naturels
- Intérêt pour le Paysage


### Vocation proposée



### Présentation de l'Espace Naturel Sensible (ENS)





 Délimitation de l'ENS

0 290580 m



## Description et intérêt de l'Espace Naturel Sensible

### DESCRIPTION ECOLOGIQUE

#### *Composition*

Milieus naturels dominants

Espèces végétales remarquables

Espèces animales remarquables

#### *Organisation, fonctionnement et état de conservation*

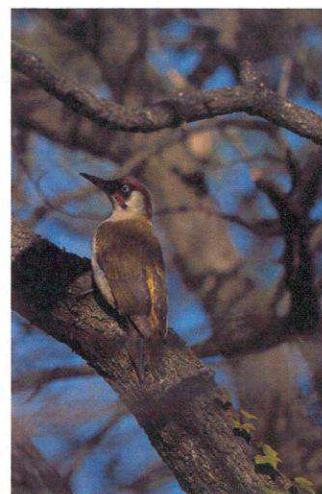
Agencement et connexion des milieux dans le site

Connexion avec l'extérieur, réseau de milieux similaires

Etat de conservation et fragilité du site

### DESCRIPTION PAYSAGERE

### DESCRIPTION SOCIALE



## **Usage et gestion de l'Espace Naturel Sensible**

*Principaux usages et activités sur le site*

*Principales activités aux alentours*

*Fréquentation*

*Réglementations diverses*

*Foncier*

*Présence de bâtiments*

*Gestion et valorisation actuelles*

*Dégradation et menaces*

## **Historique et piste d'actions**

*Date d'intégration*

*Pistes d'actions*

*Etat d'avancement*

*Maitre d'ouvrage choisi*



GENS01

Bois du Roi



ID

**Surface :** 3269

**Altitude :**

**Entité paysagère :**

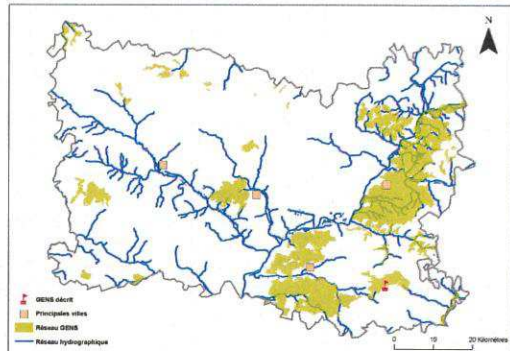
VALOIS MULTIEN.

**Canton(s) concerné(s) :**

Betz, Crépy-En-Valois, Nanteuil-Le-Haudouin.

**Commune(s) concernée(s) :**

AUGER-SAINT-VINCENT, BARGNY, BETZ, FRESNOY-LE-LUAT, LEVIGNEN, NANTEUIL-LE-HAUDOUIN, ORMOY-VILLERS, PEROY-LES-GOMBRIES, ROSIERES, ROUVILLE, VERSIGNY.



### Inscription à inventaire, statut de protection :

Natura 2000 - ZPS, ZICO, ZNIEFF I, ZNIEFF II.

### Valeur patrimoniale

- Intérêt pour la Faune
- Intérêt pour la Flore
- Intérêt pour les Milieux naturels
- Intérêt pour le Paysage

### Vocation proposée



### Présentation du Grand Ensemble Naturel Sensible (GENS)

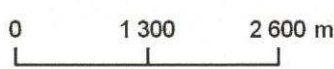
Le massif boisé du Roi est situé au cœur du plateau du Valois, dans le sud-est de l'Oise.

D'un point de vue géologique, le plateau est surmonté, à cet endroit, d'une butte résiduelle de sables auversiens, d'épaisseur variable, générant des sols lessivés, de type podzoliques ou bruns acides.

Des blocs de grès s'éparpillent, notamment vers La Pierre Glissoire.



 Délimitation du GENS



## Description et intérêt du Grand Ensemble Naturel Sensible

### DESCRIPTION ECOLOGIQUE

#### Composition

##### Milieus naturels dominants

Les milieux remarquables suivants sont liés à ces systèmes de sols sableux:

- boisements de Chênes sessiles (*Quercion robori-petraeae*) ;
- landes sèches à *Erica cinerea* (*Calluno vulgaris-Ericetum cinerae*), sur sols podzoliques ;
- landes humides relictuelles (*Calluno-Ericetum tetralicis*) ;
- micro-pelouses sableuses relictuelles (*Violon caninae*, *Airion caryophyllae-praecocis*), notamment sur les bords des chemins ;
- chênaies-charmaies acidoclines du *Hyacinthoideo non-scriptae-Fagetum sylvaticae*, traitées en taillis sous futaie.

##### Espèces végétales remarquables

La flore abrite notamment :

la Potentille argentée (*Potentilla argentea*) ; la Bruyère cendrée (*Erica cinerea*\*) ; la rare Bruyère à quatre angles (*Erica tetralix*\*) ; l'exceptionnel Genêt des Anglais (*Genista anglica*\*) , particulièrement menacé en Picardie ; la Laïche des lièvres (*Carex ovalis*) ; la Myrtille (*Vaccinium myrtillus*) ; le Chêne pubescent (*Quercus pubescens*) ; l'Anémone fausse-renoncule (*Anemone ranunculoides*) ; la Petite Pyrole (*Pyrola minor*) ; la Laïche des sables (*Carex arenaria*) ; le très rare Jonc squarreux (*Juncus squarrosus*\*) , sur les sables humides ; le Mouron délicat (*Anagallis tenella*\*) .

##### Espèces animales remarquables

>> Parmi les oiseaux remarquables figurent :

le Pic noir (*Dryocopus martius*), la Bondrée apivore (*Pernis apivorus*), le Pic mar (*Dendrocopos medius*), l'Engoulevent d'Europe (*Caprimulgus europaeus*), tous quatre inscrits en annexe I de la directive "Oiseaux" de l'Union Européenne ; la Bécasse des bois (*Scolopax rusticola*) ; le Rougequeue à front blanc (*Phoenicurus phoenicurus*) ; le Bec-croisé des sapins (*Loxia curvirostra*), qui aurait niché ici dans les années 1980.

>> Mammalofaune : Présence du Cerf élaphe (*Cervus elaphus*), qui utilise notamment ce massif comme bois-relais entre les forêts de Retz et d'Ermenonville, et de la Martre des pins (*Martes martes*).

>> Entomofaune : la Noctuelle de la Myrtille (*Anarta myrtilli*), lépidoptère nocturne remarquable ; *Conistra erythrocephala*, lépidoptère nocturne auparavant considéré comme disparu de Picardie, retrouvé en 1997.

>> Reptiles de grand intérêt : le Lézard des murailles (*Podarcis muralis*), présent notamment aux abords de la voie ferrée ; le Lézard des souches (*Lacerta agilis*), dans les landes sèches.

### Organisation, fonctionnement et état de conservation

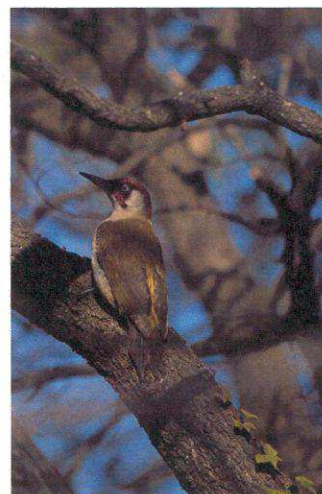
#### Agencement et connexion des milieux dans le site

#### Connexion avec l'extérieur, réseau de milieux similaires

#### Etat de conservation et fragilité du site

### DESCRIPTION PAYSAGERE

### DESCRIPTION SOCIALE



## Usage et gestion du Grand Ensemble Naturel Sensible

*Principaux usages et activités sur le site*

*Principales activités aux alentours*

*Fréquentation*

*Réglementations diverses*

*Foncier*

*Présence de bâtiments*

*Gestion et valorisation actuelles*

*Dégradation et menaces*

## Historique et piste d'actions

*Date d'intégration*

*Pistes d'actions*

*Etat d'avancement*

*Maitre d'ouvrage choisi*